

PRODUCTIF

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MEUBLE DE TOURISME



Articles L.324-1 et D.324-1 et suivants du code du tourisme N°1181 Arrêté du 2 août 2010 modifié fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme

(Cocher la case correspondante au renseignement à fournir)

IDENTIFICATION DU LOGEMENT MEUBLE
Le cas échéant, dénomination commerciale du meublé :
Code postal : LILL Commune : Téléphone du logement meublé (s'il existe): LILL LILL LILL LILL LILL LILL LILL LI
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR
Civilité : Madame Monsieur Nom : Prénom : Statut (loueur, mandataire, autre) : Adresse :
Code postal :
NATURE DE LA DEMANDE
Classement actuel : U Non classé detoile(s) Classement demandé : detoile(s) Capacité demandée (en nombre de personnes) : U
DESCRIPTION DU LOGEMENT MEUBLE
Superficie totale du meublé : _ _ Nombre de pièces d'habitation : _ _ Construction : _ neuve
IDENTIFICATION DE L'ORGANISME en charge de la visite de classement
Nom et coordonnées de l'organisme (organisme visé au 1° ou au 2° de l'article L. 324-1 du code du tourisme) :
Fait à

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Préfecture du lieu d'implantation de l'établissement et auprès d'Atout France à qui ces données sont fournies par la Préfecture du lieu d'implantation de l'établissement dès lors que la décision de classement est prise, conformément aux dispositions réglementaires.